Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 128 (1983)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: Rappel : publication jubilaire de la SSO

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Au départ, les questions ne manquent pas. Veut-on créer de toutes pièces un comité cantonal ou demander à une des sociétés de district de fonctionner comme Vorort pendant une période donnée? Faut-il encourager l'organisation d'une société d'officiers aux Franches-Montagnes? Comme tout le monde souhaite une autonomie aussi large que possible pour les sous-sections, quels seraient le programme et les compétences de l'association au niveau cantonal? Au printemps 1983, les statuts sont prêts; les deux sociétés les ont acceptés à la fin du mois de septembre.

Ces dernières années, les officiers de l'actuel canton du Jura ont peut-être connu des périodes plus difficiles que leurs camarades du reste de la Suisse, mais le fait de s'être mesurés avec l'obstacle leur permet de mieux apprécier le véritable sens de la solidarité confédérale, du fédéralisme et des avantages de se trouver sur un pied d'égalité avec les autres cantons. Pour eux 1983, année symbolique, marque le 150e anniversaire de la Société suisse des officiers, mais aussi le début d'une période nouvelle. Ils souhaitent que les Kulturkämpfe de tous genres les épargnent, car ils désirent respecter le beau serment à la bannière du XIVe siècle: «Je veillerai sur la bannière. Si le banneret tombe, je la saisirai, je l'élèverai pour qu'elle flotte encore. Si je suis blessé, je la tendrai à un camarade. Je jure de ne jamais l'abandonner, ni le jour ni la nuit, dans la joie comme dans la détresse, dans l'honneur comme dans la misère, jusqu'à la mort.»

H. de W.

Rappel

Publication jubilaire de la SSO

Nos abonnés, non membres de la SSO, qui n'ont pas encore demandé leur exemplaire à notre administration, avenue de la Gare 33, 1003 Lausanne, peuvent encore le faire d'ici fin octobre. Ils le recevront gratuitement.

Passé ce délai, nous en disposerons à des fins de propagande et d'acquisition d'abonnements.

RMS